

Madame,

Nous avons, dans un délai très contraint lié à l'impossibilité de bénéficier d'un report d'échéance de 15 jours ainsi que nous l'avions demandé, pris connaissance de la nouvelle version du document d'étude d'impact (pièce n°6) versée au dossier et actualisée en avril 2026.

Cette version a fait l'objet de nombreux compléments, notamment en réponse à l'avis Ifremer du 6 février dernier (<https://archimer.ifremer.fr/doc/01009/112028/126099.pdf>), et s'en trouve ainsi sensiblement améliorée. En particulier, nous apprécions l'effort d'utilisation des données REPHY disponibles sur la zone, afin d'améliorer la description du contexte hydrologique local.

Voici ci-après quelques commentaires en lien avec la prise en compte de notre précédent avis :

- Le paragraphe 4.4.4.1.3 ne présente toujours pas d'éléments concernant le ROCCH, en particulier sur le point de suivi situé au niveau de la pointe de Chemoulin à moins de 5 km du site (cf. page 122 du document <https://archimer.ifremer.fr/doc/00953/106531/119656.pdf>).
- En page 121, il semble que la description de l'état initial concernant la production phytoplanctonique n'ait pas été complétée par des cartographies de la distribution spatiale en chl-a disponibles sur <https://marc.ifremer.fr>
- Nous constatons que l'ancienne MR3, devenue MR4 dans cette nouvelle version (page 349) a fait l'objet de nombreux compléments concernant les modalités de définition des seuils et des implications opérationnelles en cas de dépassement de ces seuils (p95 = alerte et p99 = arrêt). L'articulation de l'analyse statistique réalisée sur les données REPHY relative au point 069-P-2020 « Pornichet », et de celle qui sera issue du suivi continu réalisé juste avant les travaux mériterait d'être précisée.
- MR5 (page 353) : nous prenons acte de la remarque complémentaire sur le calendrier de travaux qui semble exclure la possibilité de travailler préférentiellement au flot et de limiter la période des travaux à la fin du mois de février.
- Enfin, sauf erreur de notre part, aucun suivi de l'évolution des concentrations en contaminants potentiellement associée aux travaux ne semble envisagé.

Cordialement,

--

Assistante du LER Morbihan-Pays de Loire
Station de Lorient
BP 30535
8 rue François Toullec
56105 Lorient